R E L E V E D E D E C I S I O N S

Valensole	28/10/15

OJ ➲ Réunion de concertation publique sur le PLU de Valensole - n°1

P e r s o n n e s p r é s e n t e s :

- Monsieur le Maire de Valensole
- Comité de pilotage PLU
- BEGEAT : Mme CAM et Mme GONCALVES
- ***Public : environ une cinquantaine de personnes***

Plan Local d'Urbanisme de Valensole

Etat des lieux - diagnostic

Réunion publique n°1

- 18h05: Après introduction du Maire, le cabinet BEGEAT présente un diaporama de 33 diapositives (durée 55 minutes). Ce document passe en revue : la description de la procédure d'élaboration du PLU, la situation de Valensole au sein de la DLVA et du PNRV, l'analyse socio-économique, urbaine et agricole de Valensole, ainsi que l'état initial de l'environnement comprenant le volet paysage et patrimoine, risques, milieux naturels et fonctionnement écologique.
- 19h00 : A la fin de la présentation du diaporama, un débat s'instaure entre le public et la commune de Valensole assistée du bureau d'études.

Commentaire n°1 relatif à la concertation et à l'enquête publique :

Le BEGEAT reprend les points de concertation publique prévus dans le cadre de l'élaboration du PLU :

- Depuis le lancement de la procédure : un registre est disponible en mairie pour noter commentaires et projets à caractère d'intérêt général (jusqu'à la fin de la procédure).
- Aujourd'hui (28/10/15): 1ére réunion de concertation
- Dès le 29/10/15 : mise en ligne du diagnostic sur le site internet de la commune + consultation possible du document en mairie
- Début Novembre : envoi d'un questionnaire à chaque habitant de la commune
- Début 2016 : suite au dépouillement des questionnaires : réalisation d'un atelier « Tables rondes » avec des habitants volontaires, sur différentes thématiques (non arrêtées à ce jour).
- Courant 2016 : deux autres réunions publiques : une sur le projet de développement et d'aménagement durable (projet communal), l'autre sur le règlement et le zonage.
- Fin 2016 /début 2017: enquête publique avec un commissaire enquêteur pendant un mois en Mairie (des permanences seront assurées)

Suite aux conclusions du commissaire enquêteur, le BEGEAT précise qu'il est possible de faire évoluer le PLU à minima après enquête publique.

Par contre si par exemple les conclusions du commissaire enquêteur vont à l'encontre du PADD, la commune a deux solutions :

- elle ne tient pas compte de l'avis du CE et approuve le PLU en l'état.
- elle tient compte de l'avis du CE et lance une nouvelle procédure avec un nouveau PADD

D'où la nécessité de développer la concertation tout au long du processus d'élaboration du PLU afin d'éviter de se trouver dans ce type de situation.

Les prochaines réunions publiques seront annoncées sur différents supports :

- Affichage en mairie,
- Site internet
- Gazette….
- Monsieur le maire indique qu'il est possible qu'un mail soit envoyé aux associations pour les prévenir des dates de réunions.

Commentaire n°2 relatif à la durée de vie du PLU :

Le BEGEAT indique que le PLU est un document de planification de l'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années. Comme tout document d'urbanisme, le PLU pourra être modifié, révisé ou mis en compatibilité avec un projet si nécessaire. Dans tous les cas, ces procédures sont soumises à enquête publique.

Commentaire n°3 relatif à l'articulation du SCOT de la région de Manosque et du PLU :

Le BEGEAT indique que le SCOT est en révision et que l'élaboration du PLU avance en parallèle et en concertation avec la DLVA afin que le PLU soit compatible avec le SCOT lorsque celui-ci sera approuvé.

Commentaire n°4 relatif au contenu du diagnostic :

Monsieur le Maire indique que le document présenté lors de la réunion est un extrait du diagnostic, lequel est trop volumineux pour être présenté, mais disponible pour consultation sur le site internet de la Mairie et en version papier en Mairie.

Le BEGEAT rappelle qu'il est précisé pour chaque thème développé dans le diagnostic les objectifs et les enjeux communaux.

Le BEGEAT rappelle qu'à ce jour le projet politique n'est pas acté : il le sera en phase 2 avec la rédaction du PADD.

Commentaire n°5 relatif au Plan de prévention des risques :

Monsieur le Maire indique que le PPR multirisques est une démarche menée par les services de l'état. Ceux-ci sont conviés à la fin du mois de novembre en mairie de Valensole pour présenter la carte des aléas. Monsieur le Maire espère pouvoir apporter plus d'informations à ce sujet lors de la seconde réunion publique.

Commentaire n°6 relatif aux hameaux :

Monsieur le Maire précise que les hameaux de la commune ne s'étendront pas mais qu'à l'intérieur de l'enveloppe, le changement de destination et la construction sur les parcelles libres seront possibles.
Le BEGEAT rappelle que la constructibilité peut être envisagée dans des secteurs non raccordés à l'assainissement collectif, dans ce cas, un dispositif d'assainissement non collectif devra être mis en œuvre par le pétitionnaire.

Commentaire n°7 relatif aux réseaux routiers

Le BEGEAT rappelle que les routes départementales sont gérées par le Département et qu'à ce jour la commune n'a eu connaissance d'aucun projet routier de leur part. La prise en compte des réseaux routiers est un élément que le PLU traite.

Commentaire n°8 relatif au développement du numérique

Le BEGEAT indique que le développement du numérique est un élément traité par le PLU.

Commentaire n°9 relatif au patrimoine :

Le BEGEAT précise que l'identification et la localisation du patrimoine (privé principalement) à protéger est important dans le PLU. La population peut participer à cet inventaire en déposant ses commentaires sur le registre disponible en mairie.

*

Après 40 minutes de débat, Monsieur le Maire clôt la réunion en remerciant une nouvelle fois les personnes présentes et rappelle l'intérêt de la réponse au questionnaire qui leurs sera remis en novembre 2015.